

concerne ces actes dans cette Chambre, perdre son identité politique.

Mon honorable ami s'écrie : Ah ! ah ! Cela l'amuse un peu car il pense que je suis trop radical pour en agir ainsi moi-même. Mon honorable ami près de moi dit qu'il se trompe. Dans mon humble opinion, ce parlement devrait se composer de deux Chambres, l'une élue par le peuple à qui elle serait directement responsable, l'autre, une Chambre supérieure, entièrement indépendante de sa nature, qui serait chargée de statuer, en toute liberté, sur les bills d'intérêt privé et sur ceux d'intérêt public qui lui seraient soumis. Si chacun des honorables sénateurs pouvait en venir là, la couleur politique de celui qui serait nommé au Sénat deviendrait tout à fait indifférente ; mais, par la nature des choses, je suppose qu'il est impossible pour les honorables sénateurs de se dépouiller à ce point de leur personnalité politique. S'il en est ainsi, je suis d'opinion qu'il faudrait élaborer quelque système qui permit de maintenir autant que possible l'équilibre dans le Sénat, et c'est le seul changement important que j'aie à suggérer. Je ne sais pas exactement comment cela pourrait se faire, mais je crois fermement qu'on devrait le faire. D'après le cours des choses, dans quelques années, si le gouvernement actuel reste au pouvoir, le parti conservateur aura pratiquement cessé d'exister dans notre Chambre. Je crois que c'est un état de choses regrettable, et que le gouvernement actuel est lui-même de cette opinion. Pour moi, je ne vois aucun moyen d'y remédier. Mon honorable ami de Marsfield a émis l'idée l'autre jour de laisser un certain nombre de nominations à la discrétion du chef de l'opposition. Quels que soient les moyens à employer, je pense que cela devrait être fait, et après cela, je ne crois pas que l'on puisse améliorer cette Chambre au point de vue de sa constitution politique. Quant à ce qui regarde l'élection des sénateurs par les provinces, malgré tout mon respect pour la grande république qui nous touche au sud, bien que j'admetsse que le Canada pourrait peut-être lui emprunter beaucoup d'idées au point de vue du développement de l'énergie et des entreprises commerciales et industrielles, dans mon humble jugement, il n'y a pas dans la législation des Etats-Unis, un seul élément que le Canada doit leur emprunter ; et, je ne

serais pas plus en faveur de faire élire les sénateurs par les provinces que de nommer nos juges d'après le système suivi aux Etats-Unis. Si notre pays est plus petit, il est certainement supérieur en ce qui concerne notre système législatif, notre système judiciaire, et le maintien de l'ordre dans le pays en général ; c'est pourquoi il convient que nous soyons prudents ; et, si nous empruntons quelque chose, que ce soit ce qui est supérieur à ce que nous avons.

L'honorable M. WOOD : En intervenant dans le débat, je n'ai point pour but de proposer des réformes radicales à faire au Sénat. Mon intention est plutôt de suivre l'exemple de l'honorable sénateur qui vient de s'asseoir, et de signaler à l'attention de la Chambre quelques-uns des avantages dont nous jouissons sous le régime actuel. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les discours qui ont été prononcés à ce sujet depuis que le débat a commencé, j'ai lu aussi ceux que je n'ai pu entendre, et, bien qu'on ait exposé beaucoup d'opinions qui sont évidemment le résultat de mûres réflexions, de sérieuses connaissances et recherches historiques, je dois avouer que, pour ma part, je ne suis point encore prêt à me prononcer sur aucune des propositions de réformes qui ont été jusqu'ici soumises à la Chambre. Il y a certains côtés de la question qui m'ont frappé. Dans tout le cours de la discussion, on n'a pas accusé une seule fois le Sénat d'incapacité à remplir les devoirs qui lui incombent. Au contraire, le sens des discours qui ont été prononcés et les faits que l'on a signalés à la Chambre, tendent à défendre le Sénat, à revendiquer son honneur et à justifier sa conduite passée.

On a signalé certains défauts, certaines imperfections et certaines conditions du système actuel qu'il faudrait changer, mais je pense qu'il convient de remarquer, à ce sujet, que la différence d'opinion a été assez prononcée sur la nature des réformes à faire et sur les moyens à employer pour les accomplir ; et, nous avons de plus ce fait remarquable que les réformes proposées, à l'exception de quelques-unes, je crois, dans l'opinion même de leurs auteurs, donnent lieu à quelques objections. C'est pourquoi, jusqu'à présent, l'effet de cette discussion a été de fortifier mon opinion, que l'histoire du passé du Sénat canadien a non seulement